L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 97 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN 18 JUILLET.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Louisianais* de St-Jacques:

TRAVAIL.—En vérité, non, la récolte de l'année courante ne sera pas misérable, comme on l'avait craint tout d'abord. La pluie a cessé. Les travailleurs s'évertuent courageusement, et la canne à sucre pousse avec une incroyable vigueur. Plusieurs habitants ont même déjà donné la dernière façon à cette canne et ne redoutent plus guère de la pluie, l'herbe ou toute autre contrariété. Ainsi, par exemple, à la date du 11, sur 235 arpents de magnifiques cannes appartenant à l'habitation Millandon et Tassinary, il y en avait déjà 125 entièrement et complètement façonnées, travaillées, " laid by " c'est-à-dire livrées à elles-mêmes et abandonnées à la grâce de la providence.

La terre de la Louisiane est vraiment prolifique.

Nos voisins Michel Gin et L. Grandenry, cultivateurs de riz et agriculteurs, ont planté un baril de pommes de terre à l'Point de Collége. Ce baril leur en a rapporté vingt-deux.

MALADIES.—Après les pluies torrentielles, les chaleurs tropicales. Ce ne serait rien, après tout, si nous nous portions bien. Mais le fossoyeur a creusé trop de fosses la semaine dernière, et la mort a fait trop de deuils. La maladie,—choléra ou fièvre, mais on en meurt,—a encore frappé indistinctement et brutalement la partie inférieure de notre pauvre paroisse, rive droite. Le Père Alvach, le courageux Mariste du Collége Jefferson, a fait preuve d'un noble dévouement auprès d'une population douloureusement éprouvée par un véritable fléau.

Heureusement que de nouveaux cas ne se sont pas produits cette semaine. L'habitation S. Wallis, rive gauche, elle aussi, a été éprouvée. M. Eloi Leblanc a eu le malheur de perdre deux enfants en deux jours.

SANTÉ.—L'état sanitaire de la paroisse Lafourche et principalement de notre village, dit la *Sentinelle* de Thibodaux, n'est pas des plus satisfaisants. Actuellement plusieurs personnes sont gravement malades. Jusqu'ici nous n'avons qu'un décès à déplorer, celui de Mme Joseph T. Besson, née Mary Caroline Rose, décédée, à l'âge de 35 ans, mercredi dernier, à 6 heures du soir, après une longue et douloureuse maladie.

CREVASSE.—On rapporte, et nous avons toutes les raisons pour croire que le fait est vrai, dit le même journal, que la crevasse qui s'était dernièrement déclarée à treize milles en bas de la ville de Thibodaux, sur la rive droite du Bayou Lafourche, vient d'être bouchée par les habitants des environs. Les dégâts qu'elle occasionnés ne sont pas aussi considérables qu'on pensait.

L'UNIFICATION DANS LES CAMPAGNES.—Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodaux:

L'adresse, lancée par le comité des cent dix, a eu un retentissement jusque dans les tins-fonds de notre paroisse. Et, ce qui s'est dernièrement passé dans notre ville est une preuve que les blancs-endosseur et tiennent à prouver par des actes que l'égalité sociale est un fait tout aussi accompli que l'égalité civile et politique. Quant aux noirs, ils paraissaient n'être pas aussi entichés de cette nouvelle concession. Certains d'entr'eux auxquels on a fait l'honneur de les inviter à venir se rafraîchir dans un établissement public, ont péremptoirement refusé l'invitation, en disant qu'ils n'avaient pas l'habitude d'aller dans de tels établissements.

LES ANTÉCÉDENTS DES MEURTRIERS DE LA NOUVELLE-IBÉRIE.—Le *Sacrier* de la Nouvelle-Ibérie nous fait connaître les antécédents des quatre misérables qui ont assassiné dernièrement, près de la Nouvelle-Ibérie, MM. Lauet et Snaer, et dont trois ont déja payé de leur vie leur épouvantable forfait:

Depuis le crime commis la semaine dernière, d'autres actions des quatre meurtriers prouvent qu'il serait presque impossible d'en trouver de plus pervers.

Martin Patterson, le plus petit des trois qui ont été pendus, appartenait anciennement à M. Joseph Olivier, et depuis son enfance était un finéé voleur.

Un de nos marchands qui le connaissait bien et qui l'avait surpris volant l'argent du tiroir de son magasin, lui avait dit il y a déjà longtemps qu'il finirait par être pendu. Au lieu de se corriger, ses mauvais penchants augmentèrent avec l'âge et il n'est pas étonnant que la prédiction se soit réalisé.

Ozémé, celui qui jusqu'au dernier moment a mont ré une grande audace, et qui ne voulait pas permettre à la Nation de lui ner détails du crime, a toujours été un mauvais sujet. Il portait sur ses traits l'empreinte du crime, et l'on dit qu'il a un frère nommé Marcel qui est aussi criminel que lui.

Adrien Frilot, était, nous croyons, fils du boucher William Frilot, c'est le seul de toute sa famille qui ait été honnête, et l'on est à supposer que sa mauvaise conduite est due à la compagnie qu'il voyait.

Polycarp, qui est devenu le témoin de l'Etat, et est maintenant en prison, était l'esclave d'un autre homme de couleur du nom de Zénon..... a toujours été un mauvais sujet.

Etant encore enfant il avait volé de l'argent à un M. Beulerice, qui, pensant qu'il serait puni, porta des plaintes à sa mère qui n'y fit même pas attention. Tous ceux qui l'ont connu disent qu'il était le plus criminel de la bande. Le lendemain matin l'on a conduit de scélérat de l'autre bord du bayou pour lui faire voir ses compagnons. On dit qu'il parut très ému et même qu'il versa des larmes; et depuis lors il est très nerveux.

Il craint le même sort, et l'indignation de la population du couleur est telle en voyant qu'il a été épargné, que nous sommes étonné qu'il vive encore. Nous espérons qu'il sera jugé, et jusqu'alors il serait prudent de le tenir bien enchaîné et surveillé.

RÉCOLTES.—Le *Sucrier* de la Nouvelle-Ibérie se félicite de la cessation des pluies, tue s'est-il pas félicité trop tôt? et annonce que toute la semaine dernière, les plus heures ont pu travailler; dans ce laps de temps de grand changements ont eu lieu dans les récoltes. Il est vrai, ajoute notre confrère, qu'il a fallu abandonner le coton et le maïs qui se trouvent le plus mauvais; mais, néanmoins, si le beau temps continue les habitants pourront sauver tout ce qu'ils pourront bien cultiver, et même planter d'autre maïs et faire presque leur provision.

CAS FATAL DE CHOLÉRA.—M. Bush, l'opérateur du télégraphe du Franklin a télégraphié à Monsieur Meehan, de notre ville, que, le jour précédent, un des employés du steamer *Ida*, qui arrivait là, a eu une attaque de choléra et en est mort quelques heures après.

(*Sacrier de la Nlle.Ibérie.*)

ACCIDENT.—Hier, après-midi, dit le même journal, pendant qu'un homme de couleur, Lomme Henry, montrait son revolver chargé à un autre nègre, dans le moulin à scie de M. Gall, l'arme lui glissa des mains et, en tombant par terre, un des coups partit. Le balle alla frapper deux de ses neveux, fils du ministre de couleur Butler, qui se trouvaient près de lui. Elle traversa la jambe de l'aîné, labourant les chairs au-dessus du genou, puis entra dans l'abdomen du second, infligeant une blessure que l'on craint être mortelle. Le Dr Mestayer a pansé les blessures.

CATASTROPHE A BORDEAUX.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* du jeudi 12 juin:

Une catastrophe épouvantable a eu lieu ce matin sur le quai de Bacalan.

Il était neuf heures environ. On voyait depuis un moment à la courbe que décrit la rivière, un panache de fumée noire, s'élevant d'un steamer. Ce bâtiment était le *Sénégal* qui arrivait du Brésil et de la Plata.

Des hommes, des femmes, des enfants, impatients de revoir et d'embrasser des membres de leur famille ou leurs amis accourraient aussitôt sur le ponton placé sur le quai et servant de débarcadère, et se plaçaient à son extrémité, c'est-à-dire à l'endroit qui surplombe au-dessus de l'eau.

Tout à coup un craquement effroyable se fait entendre: une partie de la charpente du ponton s'écroule sur une longueur de 20 mètres.

Est-ce sous le poids des quarante personnes environ qui stationnaient?

Le steamer, en accostant, a-t-il effleuré cette construction trop légère pour résister au choc du vapeur.

Nous l'ignorons; l'enquête nous l'apprendra.

Une scène affreuse a eu lieu: le ponton s'est brisé, et tandis que quelques personnes réussissaient à se sauver et que quelques autres étaient prises entre les planches qui les ont retenues, d'autres étaient précipitées dans la rivière.

Une foule considérable s'est rendue sur les quais; des bateliers et des marins se sont mis activement à la recherche des cadavres.

A onze heures, on avait retiré de l'eau quatre corps. On ignore à quel chiffre s'élève le nombre des victimes. Au moment où le cragement est faisant entendre, la panique s'est emparée de tout le monde. C'était un sauve-qui peut général qui n'a permis aux gens au bord du *Sénégal* de se rendre compte de ce terrible accident.

Au moment où nous mettons sous presse, on continue à sonder la rivière avec des rames et des perches: la berge est, comme on le sait, sur ce point très-vaseuse; c'était l'heure de la marée descendante qui a dû entraîner des cadavres au large.

Malgré une pluie torrentielle, le quai était, ce matin, couvert de monde, suivant avec anxiété les recherches des marins.

D'après un correspondant, le débarcadère en surplombait d'une passerelle dont le tablier reposait par des poteaux abattus, la passerelle reposant sur deux flottes. Le tablier de cette passerelle est tombé sur le pontons, le ponton a basculé et les personnes qui se trouvaient sur le pont ont été jetées dans la Garonne.

NOUVELLES DE FRANCE.

Nous empruntons aux journaux de Paris du 13 et du 14 juin les informations suivantes:

Le *Courrier de Meurthe-et-Moselle* nous apporte la lettre suivante, écrite par M. Thiers à un habitant de Nancy:

Paris, boulevard Malesherbe, 45.
7 juin 1873.

Mon cher monsieur de C.,

Je vous remercie de votre souvenir si amical. Je me suis retiré parce que, dans ma conviction la plus profonde, un gouvernement de parti dans un pays comme le nôtre, si déplorablement divisé, était un vrai contre-sens, et ne pouvait qu'ajouter aux divisions existantes.

Un gouvernement républicain contre le désordre, modéré, bienveillant, pacifique à l'égard de tous les partis qui ne sont pas factieux, est le seul capable d'apaiser les passions et de remettre l'ainsemble d'union et de bien-être en France.

J'ai donc mieux aimé me retirer que de mivre une politique qui n'était pas la mienne et qui, d'ailleurs, en versant à droite est loin de verser vers la majorité du pays.

Je retourne au repos, à mes livres, à mes amis, ne désirant rien que le rétablissement de la France.

Tout à vous de cœur.

A. THIERS.

Les ex-officieux de M. Thiers, la *France*, le *Soir*, l'*Opinion nationale* et autres, annoncent qu'une nouvelle pièce curieuse et très confidentielle est à l'Europe.

Se on le *Soir*, il s'agit d'une note mystérieuse envoyée par le ministre du ministère préfets, pour leur déclarer que la République n'a rien de définitif et que le retour de la monarchie est fort possible.

L'*Opinion*, au contraire, prétend que ce nouveau papier secret est une circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques, circulaire dont la conclusion " serait de nature à froisser " les plus légitimes susceptibilités du " pays."

On voit que les opposants ne sont pas d'accord. La nouvelle pièce inconnue-telle de M. Benoît l'Est-elle l'œuvre de M. le duc de Broglie? Dans tous les cas, c'est encore M. Thiers qui est le détenteur de cette seconde fusée, explosible, et il médite sur l'heure la plus propice pour la faire éclater à la tribune.

Voici le texte et sur la nouvelle circulaire confidentiel le à laquelle fonti allusion les journaux hostiles au gouvernement:

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une instruction confidentielle ayant trait à la politique intérieure. Il y est dit que le nouveau gouvernement sur vra une ligne autre que celle qu'a cru devoir suivre celui qui l'a précédé. Sa politique sera essentiellement conservatrice; elle battra en brèche toutes les manœuvres radicales et se tiendra avant toutes choses dans les intérêts de la France de Bordeaux, rien de plus, c'est-à-dire que le gouvernement ne reconnaît la forme républicaine qu'à titre provisoire. Les préfets auront à bien faire connaître aux populations les tendances du gouvernement actuel, en travaillant au rétablissement de la quiétude dans les esprits.

Tel est le sens de la circulaire en question. Le texte en a été livré à M. Thiers, qui l'a expédié au *Times* avant-hier, et la feuille anglaise a dû le publier aujourd'hui.

On lit dans le *Nord*:

"Il y aurait des divisions très réelles dans le parti bonapartiste. Les impérialistes de la dernière heure, MM. Emile Ollivier et Maurice Richard en tête, songeraient à l'instauration, au profit du prince Napoléon, d'une branche cadette sous forme de candidature à la présidence de la République. Ce sont ceux qui auraient poussé le prince à se rendre à Paris, tandis que les anciens bonapartistes, ceux qu'on pourrait appeler les légitimistes du bonapartisme, et qui restent fidèles au fils de Napoléon III, ont énergiquement blâmé ce voyage. Les démonstrations auxquelles des fractions dynastiques ne peuvent évidemment que profiter à la cause de la République."

On écrit de Versailles, le 12 juin, midi:

"Il se confirme que le poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur sera supprimé, et que M. Durangel sera chargé des fonctions de secrétaire général.

"M Dufrayer, secrétaire-général au ministère des finances, est nommé directeur-général des postes en remplacement de M. Rampont, démissionnaire.

"Le prince Orloff a reçu hier au maréchal de Mac-Mahon la réponse de l'empereur Alexandre à la lettre par laquelle le nouveau président de la République lui notifiait sa nomination.

On croit que l'élection d'un vice-président de l'Assemblée, en remplacement de M. Vitet, aura lieu cette semaine. M. de Larcy est le candidat de la majorité.

"L'accord est aujourd'hui complet entre le gouvernement et la commission de l'Assemblée sur la loi de réorganisation de l'armée. On pense que cette loi viendra devant l'Assemblée dans la première quinzaine de juillet."

(*Havas.*)

On écrit de Versailles, 13 juin, midi:

"Les bruits de modifications ministérielles, mentionnés ce matin par quelques journaux, sont démentis.

"Il n'est pas question, comme l'ont dit aussi quelques journaux, de nommer de nouveaux maréchaux de France.

"Le conseil des ministres a dû s'occuper aujourd'hui de la nomination de M. Durangel au poste de secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

"La réception d'hier à l'hôtel de la présidence a été des plus brillantes. Plus de 500 personnes y assistaient. On remarquait, entre autres, lord Lyons, le comte d'Appony, les généraux Bourbaki, Ducrot, de Cissey, beaucoup d'officiers et un grand nombre de députés de la droite et des deux centres, parmi lesquels MM. Martel, Bethmont, Rives, Voisin, de Marcère, Antonin Lefèvre-Pontalis, etc.

"Le président de la République donne lundi un grand dîner auquel sont invités M. Buffet et les autres membres du bureau de l'Assemblée, les ministres et un certain nombre de députés.

"On assure que le corps diplomatique est invité pour jeudi.

"Quelques journaux ont annoncé, à l'occasion de la récente conférence du président de la République avec la commission des grâces, qu'il y aurait plus d'exécution capitale pour des faits remontant à la Commune. Cette nouvelle est inexacte; l'avis qui a été émis concerne seulement le condamné à la peine capitale dont le recours en grâce a fait l'objet de la conférence."

(*Havas.*)

La *Patrie* publie les paragraphes suivants:

La commission des marchés, réunie à la commission de l'armée, a discuté le projet de réorganisation de l'armée en ce qui concerne les services administratifs. M. le duc d'Audiffret-Pasquier a prononcé un remarquable discours, exposant les diverses théories émises par les généraux consultés: Loysal, Vinoy, etc.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a surtout démontré la nécessité d'améliorer le corps de l'intendance, qui, dans la dernière guerre, n'a pas été à la hauteur de sa mission. Cette commission était présidée par M. Chabaud-Latour.

Les amis de M. Rancé et surtout les amis de M. Thiers sont fort émus de la demande en autorisation de poursuites contre le dernier élu du Rhône. Ce n'est pas qu'ils s'intéressent outre mesure à M. Rancé, mais c'est que cette enquête amènera certainement des révélations importantes sur l'attitude du gouvernement de M. Thiers dans la question.

Les causes de l'indulgence de M. Thiers pour M. Rancé sont de deux sortes: les unes prennent leur source dans des services personnels rendus par M. Rancé à M. Thiers, les autres ont un caractère de ricochet. Dans les premières, il faut ranger une espèce de mission quasi-diplomatique dont M. Thiers avait chargé M. Rancé auprès de la Commune, et de la réunion de laquelle dépendait la mise à exécution de certains projets de M. Thiers. L'impunité accordée à M. Rancé était le prix principal convenu.

Les révélations qu'on attend feront de plus connaître, en l'espèce du moins, quelle espèce de pacte existait entre M. Thiers et les radicaux, et c'est surtout sur ce point que l'attention des amis de M. Thiers est très vivement surexcitée.

Versailles, 2 heures.

Grande émotion aujourd'hui dans les rangs de la gauche. A la réception d'hier chez le maréchal de Mac-Mahon, on a remarqué la présence d'un grand nombre de membres du centre gauche, tels que MM. Delacour, Rives, de Marcère, etc., etc. Ainsi se trouve réalisé le nouvelle que je vous ai transmise d'un rapprochement entre le centre gauche et le gouvernement.

Les membres de la gauche ne dissimulent pas le vif mécontentement qu'ils ont éprouvé en apprenant que le général Chanzy avait accepté une mission en Algérie pour se dispenser d'assister aux conciliabules et aux intrigues des groupes parlementaires. On parle d'une interpellation au sujet de la violation de la loi en ce qui concerne cette nomination au gouvernement militaire de l'Algérie; mais le général Chanzy a déclaré à ses amis qu'il allait donner sa démission de député; le général Ducrot est aussi dans les mêmes intentions.

POURSUITES CONTRE M. RANC.

Nous détachons du compte-rendu de la séance du 12 juin, à l'Assemblée nationale, l'incident suivant:

M. le président.—J'ai à faire à l'Assemblée une communication importante.

Je viens de recevoir de M. le ministre de la guerre la lettre suivante:

Versailles, le 12 juin 1873.

"Monsieur le président,

"J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre qui vous est adressée par M. le généralLadmirault, gouverneur de Paris, demandant autorisation de la 1re division militaire, tendant à obtenir l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux compétents M. Rancé, ancien membre de l'Assemblée nationale, comme inculpé de participation à l'insurrection du 18 mars.

"Le président de la République, en présence de M. Rancé, a déclaré que, dans le cas où les faits qui lui sont imputés seraient de nature à motiver une poursuite, il ne saurait y faire obstacle.

"Veuillez, agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

"Le ministre de la guerre,
"DU BARRAIL."

Voici maintenant la lettre de M. le gouverneur de Paris:

Paris, le 11 juin 1873.

"Monsieur le président,

"La justice, qui doit être égale pour tous, me fait un devoir de vous signaler la position de M. Rancé, le seul des membres de la Commune sérieusement qui n'ait point encore été l'objet de poursuites devant un conseil de guerre.

"M. Rancé a été nommé membre de la Commune de Paris, le 27 mars 1871. Sa démission, donnée le 6 avril, figure au *Journal officiel* de la Commune du 7.

"Pendant qu'il a exercé ces fonctions, il a été rendu:

"1° Le décret du 29 mars qui enjoint, sous peine de révocation, aux fonctionnaires et employés, de ne plus obéir au gouvernement de Versailles;

"2° Celui du 30 mars qui valide la saisie opérée sur une compagnie d'assurances;

"3° Celui du 2 avril qui met en accusation MM. Thiers, Favre, Dufaure, Picard, Pothuau et Simon et ordonne la saisie et le séquestre de leurs biens;

"4° Enfin celui du 5 avril relatif aux otages.

"La signature de M. Rancé figure sur le premier de ces décrets; tous les autres sont suivis de cette seule énonciation: (La Commune de Paris.)

"Comme membre de la commission de justice, M. Rancé a signé, le 31 mars, un arrêté qui charge le citoyen Protot d'expédier les affaires civiles et criminelles plus urgentes.

"A côté de ces actes, on placent, à la date du 20 mars, une proclamation de la Commune de Paris, annonçant la constitution de la Commune et la sanction donnée par le vote des électeurs "à la révolution victorieuse," et, à la date du 2 avril, la décision de la Commune pour une sortie générale contre Versailles.

"M. Rancé a participé à ces décrets, à ces actes; il a joué un rôle actif dans les événements qui se sont accomplis du 27 mars au 6 avril.

J'ai donc l'honneur de demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuivre M. Rancé, député, sous l'inculpation de participation à l'insurrection, notamment d'attentats ou de complicité d'attentats ayant pour but, soit de détruire le gouvernement, soit d'exciter à la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres et d'usurpation de fonctions, faits prévus et punis par les articles 87, 91, 59, 60 et 258 du code pénal.

"Veuillez, agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

"Le gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1re division militaire,
DE LADMIRAULT."

L'Assemblée jugera sans doute à propos de renvoyer cette demande à l'examen des bureaux. (Oui! oui!) Quel jour veut-elle que les bureaux se réunissent?

Voix diverses.—Demain!—Samedi!

(L'Assemblée, consultée, décide que l'examen de la demande en autorisation de poursuites aura lieu dans les bureaux, samedi.)

DIVERS.

Consulado de España,
NUEVA ORLEANS.

EN obedencia á la ley del Registro Civil, los Españoles residentes ó transeuntes en este Distrito consular, é inscritos en el alto número en el Registro de Nacionalidad, se servirán renovar sus inscripciones de nacionalidad.

Á los no inscritos se advierte que su matricula ó inscripción consulate es requisito fundamental para el goce de los derechos y privilegios que les aseguran las leyes y los tratados.

Para cualquiera de ambos fines pueden ocurrir á este oficinas, de 10 de la mañana á 3 de la tarde, hasta el dia 30 de Junio.

Nueva Orleans, 1º Junio 1873.

1er junio—1m—dim, mar
EL Consul,
CARLOS PIE.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

A VIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes du décret rendu par le ministre de la justice, il est la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'en vertu de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, professions, âge, lieu de naissance, etc., il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. La date pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

1er juin—1m

Banque Germania Nationale.—Nouvelle-Orléans, 27 juin 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des Actionnaires, le dividende semi-annuel de DIX POUR CENT a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

HERM. ROEHL,
Caissier.

29 juin—10 j

Bureaux de l'Beaujes Brick Manufacturing Company.—No 1 rue des Magasins.—Les actionnaires de la dite compagnie sont priés de se présenter aux bureaux pour leurs certificats d'actions en retour des reçus qui leur ont été fournis pour le montant de leurs souscriptions.

A. DELAVIGNE,
Président.

Banque de Sud.—Nouvelle-Orléans, 25 juin 1873.—Conformément aux articles d'association passés pardevant Me Pierre Lanfranchi, notaire public de cette ville, le 20 mai 1873, les actionnaires dont les noms suivent ont été nommés directeurs de cette institution:

Christian Roselius,	Bradish Johnson,
John Moore,	James Jackson,
A. C. Claiborne Jr.,	Thomas Lafitte.

Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, M. THOMAS LAFITTE a été élu, à l'unanimité, Président, et M. JULIAN GARR Caissier.

21 juin—8j
JULIAN GARR, Caissier.

Importer's Bonded Warehouse Co.—Nouvelle-Orléans, 26 juin 1873.—Une élection de trois Directeurs pour remplacer ceux dont les pouvoirs expirent le premier lundi de juillet 1873, sera lieu au Bureau de la Compagnie, le LUNDI, 7 juillet 1873, du midi à 2 heures P. M.

PHIL. QUESNON,
26 juin—au 7 juill
Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 24 juin 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, qui sera payable à dater du lundi, 7 juillet 1873.

P. MERRIDE,
Secrétaire.

Banque de l'amal de la Nelle.-Orléans—Nelle.-Orléans, 23 juin 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du premier lundi de juillet prochain.

CH. JUMONVILLE,
24 juin—15j
Caissier.

Avis aux Actionnaires—Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 21 juin 1873.—A une réunion du Board des Directeurs de cette compagnie, qui a eu lieu le 17 du courant, un dividende de DIX POUR CENT par action a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable à partir du 7 juillet.

Les registres de transfert seront fermés du 23 du courant au 7 juillet inclusivement.

27 juin—1m
WM. S. BROWN, Trésorier.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.
Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett. Presses à coton, 8 mais, de Gullets. Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

Des doubles de toutes les parties du moulin, peuvent être expédiés, sans que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui-même à la manufacture.

Tous les moulins sont assurés à BRAPEUPS avant d'être expédiés.

La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons solliciter des ordres.

ERNEST & CO, agents généraux,
No 126, rue de la Commune,
27avril—4m
Nlle-Orléans, Louisiane.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:
No 182 Rue du Canal,
RECOUVREURS DE FONDS.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 5 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.
C. D. STURDEVANT, A. FAILLET,
Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

1 janv—1an

APPAREIL PERFECTIONNE
—DU—
GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et au Louisiane.

Fabrique et salle d'essai au No. 2 du Triangle Building et No. 248 de la rue Peters (entrée Nouvelle Levée,) entre les rues Dumaint et Chaffoute, Nouvelle-Orléans.

P. ROBERTS, Surintendant,
sav—1an
Lett. Box 745 du bureau de la Poste.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississippi.
COLLINS & JOURDAN,
Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encre d'imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 145 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

21 mai—6m

E. H. REYNES & BRO.,
Varietées Alley—Cotton Exchange Building
Entre Common et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres
Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.
Mandats par dépêches télégraphiques, à New York et San Francisco. 19 juil—1an

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Ursulines.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, informe les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle est parfaitement en mesure de recevoir et de traiter convenablement les malades qui la honorent de leur confiance.

Consultations Publiques tous les jours de 10 h. à 1 h. 1 juin—1an
M. BAUSSET.

Chaux de l'Alabama.

JE reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby (Alabama) et la vend fraîche à très bas prix.

SAMUEL JAMISON,
Seul Agent,
2 av—3m
34 Rue de la rue Chemedale.

Avis au Public.

M. CHARLES GOULON, entrepreneur de [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] 1873, [illegible] 1873 [illegible] 1873 [illegible] 1873